

Arrêté du 06 mars 2020

fixant la liste des services habilités à recevoir des
internes de médecine pour le semestre de Mai
2020 pour la subdivision de Poitiers

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre 1^{er} de la quatrième partie ;

Vu le code de l'éducation nationale, notamment le chapitre II du titre III du livre VI de la troisième partie ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant détermination des interrégions et des subdivisions de l'internat ;

Vu l'article 21 de l'arrêté du 12 avril 2017, modifié par arrêté du 27 novembre 2017, portant organisation du 3^{ème} cycle des études de médecines ;

Vu la décision du 3 février 2020 portant délégation permanente de signature ;

Vu les avis émis par la commission de subdivision siégeant pour l'agrément des services de médecine, réunie le 18 février 2020 dans les locaux de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Limoges ;

Considérant les propositions de lieux de stage émises lors de la commission du 18 février 2020;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est établi ci-joint, pour la subdivision de Limoges, la liste des services hospitaliers, extra hospitaliers et ambulatoires agréés pour la formation du 3^{ème} cycle des études de médecine dans la subdivision de Limoges, pour le semestre de mai 2020.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine. (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/internat-en-medecine-pharmacie-et-odontologie-subdivision-de-poitiers>).

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers,

**Par délégation,
La Responsable du Pôle Formation et Gestion
des Professionnels de Santé,**



Caroline BILHAUT